



CAHIER DES CHARGES

d'une

Compétition de Cerf-Volant Acrobatique

de la FFVL

1) PRÉLIMINAIRES	2
2) STRUCTURE ORGANISATRICE	2
3) COMITÉ D'ORGANISATION	2
4) INFRASTRUCTURES DE LA COMPÉTITION	3
5) HÉBERGEMENT ET RESTAURATION	5
6) RECOMMANDATIONS	6
7) LES POSTES BUDGÉTAIRES	6
8) ANNEXES	8



1) PRÉLIMINAIRES

Pour qu'une compétition soit reconnue comme championnat, la structure d'accueil doit faire acte de candidature et s'engager à respecter ce cahier des charges. La demande doit être adressée à **la FFVL, ou directement à la commission nationale Compétition cerf-volant de la FFVL.**

Ce cahier des charges respecte le règlement en vigueur pour l'organisation d'une compétition de cerf-volant acrobatique de type championnat.

Après accord de la commission nationale Compétition cerf-volant pour organiser la compétition, l'utilisation dans les supports de communication du nom "Fédération française de vol libre" et de l'appellation "Championnat de cerf-volant" et des logos FFVL sont autorisés.

Sauf précision contraire explicite, les éléments ci-dessous qui nécessiteraient un support financier, sont à la charge de la structure d'accueil.

Si la structure d'accueil ne peut pas respecter ce cahier des charges, elle doit informer la commission nationale Compétition cerf-volant des points qui présentent des difficultés. Dans le cas contraire, la commission nationale Compétition cerf-volant estimera que le cahier charges est respecté entièrement.

2) STRUCTURE ORGANISATRICE

Une structure d'accueil organisatrice de la compétition peut être :

- une structure de la FFVL : club, école, comité départemental, ligue, commission Compétition cerf-volant, comité national Cerf-volant,
- une structure territoriale : municipalité, communauté de communes, conseil général, conseil régional, etc. en relation avec une structure FFVL,
- un organisme contribuant au développement du vol libre, affilié à la FFVL.

3) COMITÉ D'ORGANISATION

COMPOSITION DU COMITÉ D'ORGANISATION :

Le comité d'organisation est formé des personnes suivantes :

- un ou plusieurs membres de la structure FFVL organisatrice,
- un ou plusieurs membres de la commission Compétition cerf-volant ou de la FFVL,
- un ou plusieurs membres de la structure territoriale d'accueil.

ACTION DU COMITÉ D'ORGANISATION :

Son action est de rechercher des solutions adaptées au bon déroulement de la compétition, aider aux démarches administratives et à la mise en place de la compétition :

- terrains, infrastructure, sécurité, communication ;
- hébergements et repas ;
- planning détaillé du déroulement de la compétition.



4) INFRASTRUCTURES DE LA COMPÉTITION

Le lieu doit répondre à tous les critères de sécurité et d'accessibilité des secours et respecter la réglementation en vigueur.

Espaces et Terrains :

- un terrain plat, dégagé le temps des épreuves, assez vaste pour contenir le terrain de compétition, le village compétiteur, et le terrain d'entraînement (dimensions en annexe) ;
- le village organisation doit être à proximité du terrain de compétition ;
- le tracé des terrains et les limitations d'accès au public sont réalisés par la structure organisatrice ;
- la décoration autour des terrains est fortement conseillée et laissée à la discrétion de la structure organisatrice.

Les positionnements, dimensions et organisations de ces espaces sont décidés en concertation au sein du comité d'organisation.

→ Terrain de compétition

La dimension réglementaire du terrain de compétition est de 110 m x 110 m. La limite pour le public est recommandée à 120m x 120m (voir détail en annexe). Ce terrain ne doit pas être pénétré, pendant les épreuves par quiconque n'y étant pas autorisé par le directeur de terrain. Ce terrain doit donc être délimité par des barrières, de la rubalise, etc. Il peut être judicieux de placer des pancartes en plusieurs endroits sur son pourtour afin d'éviter que le public ne traverse le terrain.

→ Terrain d'entraînement

Le terrain d'entraînement situé à proximité du terrain de compétition permet aux pilotes d'effectuer l'échauffement et les dernières répétitions de figures ou les réglages avant la compétition. Sa dimension est dépendante de la place disponible sur le spot, mais il arrive que ce terrain serve aussi pour la compétition. Il est donc préférable qu'il soit de même dimension et balisé.

La présence du terrain d'entraînement, quand il n'est pas prévu qu'il puisse également servir à la compétition, en fonction du format prévu, n'est pas obligatoire. La décision de fournir ou non ce terrain d'entraînement revient au Comité d'Organisation. A noter que ce terrain peut être déporté du terrain principal (voir plan en annexe).

→ Village compétiteurs

Le village compétiteur est un espace à proximité du terrain de compétition, de préférence délimité (barrières, rubalise, etc.) afin que l'accès du public y soit limité.

Les compétiteurs disposent de cette enceinte pour :

- stocker l'ensemble de leur matériel,
- installer leurs abris,
- ouvrir et monter leurs cerfs-volants.

Sa dimension dépend de la place disponible sur le spot.

→ Abri pour compétiteurs (facultatif)

Il est recommandé de prévoir une possibilité d'abri pour les compétiteurs en attente de leurs épreuves. Cet abri permet de se protéger du vent, du froid ou de la pluie le cas échéant. Cela peut être une structure fixe ou mobile (tente, bungalow ou bus).



→ **Rangement du matériel des compétiteurs** (facultatif)

Ce lieu permet aux compétiteurs de stocker, en sécurité, leur matériel durant la nuit. Il doit être fermé à clef.

Sans oublier les sanitaires et un point de secours conformément à la réglementation en vigueur.

→ **Alimentation électrique**

Il est nécessaire de prévoir une alimentation électrique sur le site de compétition. Cette alimentation, en respect de la sécurité et des normes en vigueur, peut être soit fixe (raccordée au réseau E.D.F), soit mobile (groupe électrogène). Elle est principalement destinée à la sonorisation et à l'espace calcul des résultats.

→ **Sonorisation**

La sono est à proximité immédiate du terrain de compétition. La sonorisation « de plein air », aux normes de la législation en vigueur, d'une puissance minimum de 2 x 2000 W avec enceinte mobile ou mur d'enceintes comprend un lecteur mp3, un lecteur CD audio, deux micros main libre HF avec bonnette anti-vent.

Il est conseillé de positionner les enceintes sur un côté du terrain de compétition, ce côté étant celui le plus au vent. En conséquence, les enceintes ne seront probablement pas à proximité de la platine (prévoir de longues rallonges entre la platine et les enceintes).

Lorsque 2 terrains sont disponibles, il est possible de n'en sonoriser qu'un (le principal terrain de compétition).

→ **Technicien sono**

Il est nécessaire de prévoir un technicien habilité à intervenir sur le matériel en cas de difficultés techniques.

Par ailleurs, le directeur de terrain de compétition doit pouvoir donner ses ordres visuellement et directement au technicien de la sonorisation depuis le terrain de compétition. Le cas échéant, ils peuvent communiquer à l'aide de talkies walkies.

→ **Commentateur et animateur**

Les services d'un commentateur pour animer la compétition et capter l'intérêt du public, sont fortement conseillés. Les commentaires techniques pourront éventuellement être assurés ou communiqués par un membre du staff de compétition.

→ **Village organisation**

Cet espace, cœur **de la compétition**, est essentiellement composé de tentes ou salles/locaux ou autres espaces à proximité immédiate du terrain de compétition. Il permet d'organiser des réunions de mises au point nécessaires pour assurer le bon déroulement de la compétition. Il comprend aussi un point d'accueil et information avec un tableau d'affichage pour les figures de compétition, le règlement et toutes les informations concernant l'ensemble de la compétition.

→ **Lieu de réunions briefing, débriefing** (avant et après les épreuves ou les manches) :

- pour environ 50 personnes (compétiteurs + staff),
- utilisé pour les briefings et les débriefings de la compétition, l'inscription des compétiteurs,
- avec tables, bancs ou chaises.

**→Espace de calcul des résultats**

Un espace d'une surface d'environ 6 m², avec une prise de courant, est mis à disposition pour le scoreur. L'accès à ce local ou à cet espace est strictement réservé aux personnels de saisie et au chef juge.

Cet espace peut être jumelé avec la sono qui présente déjà les caractéristiques d'un abri électrifié.

→Espace de remise des prix (ponctuellement à la fin de la compétition)

Un lieu doit être prévu à cet usage, soit sur le terrain, soit dans une salle. C'est un moment important de la compétition, avec la mise en place d'un protocole intégrant l'ensemble des acteurs.

Les invitations des officiels, lots, trophées sont à la charge de la structure organisatrice. La FFVL peut participer aux trophées selon des modalités qui seront définies par le Comité d'Organisation.

Les conditions techniques et matérielles de cette cérémonie sont coordonnées et gérées par le comité d'organisation.

→Juges de lignes

Une équipe locale de « juges de lignes » doit être identifiée. Ceux-ci peuvent être des bénévoles potentiellement non cerfs-volistes. Si possible, on préférera une équipe composée de cerfs-volistes. Il en faut deux pour le terrain de compétition (postés aux angles). Leur rôle est de signaler les cas de franchissement de ligne. Il est bon de prévoir des rotations toutes les deux heures par exemple (conditions météo, pauses, etc.). La compétition dure typiquement trois jours pleins.

5) HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

Compétiteurs (arrivée J-1)

Pour environ 45 compétiteurs. Lorsque la structure d'accueil n'assure pas la prise en charge des repas ou des logements, un package avec des tarifs préférentiels doit être proposé. Logement en mobile home, centre d'hébergement pour groupe, etc. en fonction des structures d'accueil possibles par la structure organisatrice.

Staff fédéral (arrivée J-1) :

- Trois à cinq juges chargés de juger l'ensemble des épreuves (si 2 terrains doivent servir au déroulement des épreuves, il faut au minimum 6 juges),
- Un directeur de compétition qui est le chef d'orchestre de la compétition,
- Un directeur de terrain (responsable de l'accès et de la sécurité sur le terrain de compétition ; si 2 terrains doivent servir au déroulement des épreuves, il faut au minimum 2 directeurs de terrain),
- Un responsable des notes (saisie des résultats),
- L'hébergement est par chambre de deux ou individuelle,
- La commission Compétition de la FFVL peut être sollicitée pour apporter un soutien financier à ce poste budgétaire,
- Le défraiement des voyages du staff fédéral est assuré par la FFVL.



6) RECOMMANDATIONS

Assurance obligatoire

La couverture d'assurance en responsabilité civile de la structure affiliée à la FFVL organisatrice de la compétition est prise en charge par le contrat d'assurance signé par la FFVL, par le biais de la licence "pratiquant" du président de la structure FFVL.

Autorisations administratives

Le déroulement d'une compétition est soumis aux autorisations administratives suivantes : l'autorisation du propriétaire, la déclaration à la S.A.C.E.M., l'autorisation de débit de boissons (en cas de buvette), les autorisations diverses auprès de la mairie et éventuellement de la préfecture (notamment en ce qui concerne les horaires de diffusion du son), de la DGAC.

7) LES POSTES BUDGÉTAIRES

Sur demande auprès de la commission Compétition du cerf-volant, il pourra vous être adressé le budget type d'une compétition cerf-volant.

Les postes de dépense permettent d'avoir un panel de ce qui peut exister. Bien entendu, cela dépend de l'ampleur que l'organisateur souhaite donner à l'événement et des forces vives qui composent la structure organisatrice.

LES POSTES DE RECETTES (non exhaustif)

Subventions en nature ou en numéraire :

- subventions des instances fédérales (comité départemental, ligue, national) ;
- subventions des collectivités locales et territoriales (mairie, communauté de communes, conseil général, conseil régional) et des organismes du tourisme ;
- subventions des organes déconcentrés du sport (DDJS, DRJS) sous réserve d'être agréé Jeunesse et sport.

Sponsors, produits dérivés :

- partenaires de la compétition ;
- ventes diverses (buvettes, restauration, tee-shirts...).

Compétiteurs :

Les compétiteurs, dans le cadre d'un package hébergement/repas.

Pour information, des frais d'inscriptions peuvent être demandés à chaque compétiteur et sont versés directement au niveau national de la FFVL.

LES POSTES DE DÉPENSE (non exhaustif)

Hébergement, repas, déplacement :

- pour les bénévoles de la structure organisatrice ;
- pour les compétiteurs et le staff fédéral ;
- pour les invités éventuels.

Sono :

- location de la sono et présence d'un technicien habilité à intervenir sur le matériel ;
- frais de prestation d'un commentateur.

**Communication :**

- affiches, flyers... ;
- tee-shirts ;
- frais de production des images ;
- articles et publicités de presse ;
- bannières, rubalise...

Remise des prix :

- podiums ;
- fourniture de trois trophées pour chacune des six catégories ;
- fourniture de lots, cadeaux, d'agrément ;
- frais de cocktails ;
- frais d'invitation des officiels (cartons d'invitation, courriers...).

Terrain :

- mise en état, aménagement et balisage du terrain (barrières).

Infrastructures techniques :

- fourniture des tentes et/ou locaux pour le village pilote, village organisation, sécurité ;
- gardiennage de nuit éventuel.

Divers :

- frais de secrétariat (courrier, timbres...) ;
- achats de consommables (papiers, crayons...) ;
- frais d'animation (soirée à thèmes...) ;
- droits SACEM (à noter qu'il existe un système de forfait).

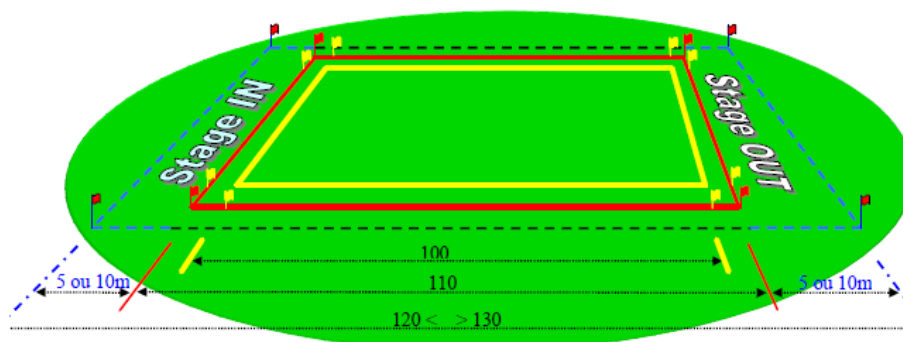
8) ANNEXES

LIMITES DU TERRAIN DE COMPÉTITION

La **ligne Jaune** : cette ligne indique l'espace dans lequel les compétiteurs doivent évoluer.

La **ligne Rouge** : cette limite de vol ne doit pas être dépassée par les cerfs-volants ou par les pilotes pendant la durée de la prestation. Si cette ligne est franchie, le compétiteur est disqualifié.

Ligne de **sécurité** : c'est la limite de sécurité pour le public.



Ligne Jaune	: 100 x 100
Ligne Rouge	: 110 x 110
Ligne de sécurité (Public)	: 120 x 120

EXEMPLE DE DISPOSITION DES TERRAINS

